

Conseil d'école du 18 octobre 2013

Les personnes présentes :

Enseignants :

Mme CAMBAY
Mme REUILLES
Mme LARIBI
M. LUU

Parents d'élèves :

Mme HIEBLOT
Mme MEMETEAU
Mme JOUBERT
Mme FERRIER

Mairie

M LEBRUN
Mme LHEN

Ordre du jour :

1. Règlement intérieur
2. Registre hygiène et sécurité
3. Travaux
4. La coopérative scolaire
5. travaux dans l'école
6. Questions diverses

1. Vote de règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est lu puis soumis au vote à main levée. Il est adopté à l'unanimité. Il sera distribué à l'ensemble des parents dont les enfants sont inscrits à l'école.

2. Registre hygiène et sécurité

Dans chaque classe, il y a des fiches vierges à disposition du personnel de l'école et des parents d'élève. Ces fiches peuvent être remplies pour signaler un défaut en rapport avec l'hygiène et la sécurité. Elles seront transmises par le directeur au service de l'hygiène et de la sécurité du travail.

3. Travaux

Les travaux ayant été réalisés sont :

- réfection du sol de la cour sous le jeu
- les arbres abattus (ils étaient creux et menaçaient de tomber)
- toutes les peintures extérieures

Il est prévu de remplacer des arbres par deux micocouliers.

Nous avons demandé d'entourer les arbres plantés de bancs, ainsi que la réfection de la salle polyvalente avec essentiellement les plinthes et sols.

Il est prévu d'équiper chaque classe et la cantine de rampes d'accès pour les personnes handicapées. Afin de ne pas trop empiéter sur la cour elles seront placées parallèlement au bâtiment

Question : est-il possible d'installer des boudins autour des poteaux ?

Actuellement, ce n'est pas budgétisé, la mairie étudiera la demande au prochain conseil municipal.

4 . Projet d'école

Rien ne change par rapport aux années précédentes. Le contenu reste le identique, il est construit à partir des résultats des évaluations nationales (CE1 et CM2) :

- maîtrise de la langue
- les consignes
- la chorale

Questions diverses :

1°/ Pendant le temps de pluie qu'elles sont les activités prévues?

Lors du temps scolaire la durée de la récréation est réduite.

Pour le temps cantine, plus long, diffusion d'un DVD « minuscules », 20 minutes pour les grands et 20 minutes pour les petits. Le soir il n'y pas de vidéos.

Les consignes du responsable du service enfance :

Pas de télé et de vidéo pendant le temps de cantine. A titre exceptionnel elle peut être utilisée par petites tranches et en petit nombre.

Les jeux de cour (voiture, poupées, ...) seront bientôt ressortis.

2°/ Modifications des rythmes scolaires ?

Les activités proposés après l'école (TAP) devraient être très différentes des activités scolaires et il ne s'agit en aucun cas de prolonger le temps de classe.

Deux personnes de l'école de musique devraient intervenir ainsi que d'autres personnes liées aux associations sportives et culturelles.

Dans le cas ou des enseignants participeraient aux TAP , ils ne le feraient pas au sein de leur établissement.

Un partenariat avec les associations est prévu : les enfants pourront être transférés vers des activités (école de musique, tennis,...)

En ce qui concerne la subvention de 50 € par enfant, elle devrait être reconduite pour l'année prochaine.

La CAF attribue également une subvention (projet éducatif de territoire) si les taux d'encadrement suivant sont respectés :

- en école maternelle : 10 enfants pour 1 animateur
- en école élémentaire : 14 enfants pour 1 animateur

de plus, 80 % des animateurs doivent être diplômés.

Le temps d'activités péri-scolaire sera-t-il payant ou non ?

La mairie prévoit de facturer les TAP au même tarif que la garderie actuel

80 % des élèves devraient rester de 16h00 à 17h00

3°/ Comment gère-t-on l'hygiène et la toilette des enfants ?

Un adulte est toujours présent pour contrôler et rappeler les consignes d'hygiène. Les moyens et les grands sont amenés plus vers l'autonomie.

4°/ Quand est-il du chauffage dans les classe ?

Le chauffage a été mis rapidement pour la rentrée, il sera remis à partir du jeudi 31/10.

5°/ Les évaluations mises en place en classe de moyens - grands ?

Les enseignants rappellent qu'il ne s'agit pas d'évaluations mais d'une nouvelle façon de corriger les travaux des élèves en indiquant si le travail a été fait en autonomie ou avec l'aide d'un adulte. Pour le moment, ce système remplace les points rouge/orange/vert qui étaient utilisés auparavant.

Nous avons un retour positif pour les grands. Les autres classes ne savent pas encore s'ils vont utiliser le même système. Il est rapellé que les points rouge/orange/vert sont expliqués aux élèves et qu'il ne s'agit pas d'une sanction mais d'un moyen de savoir quelles sont les compétences acquises.

Il y aura des évaluations 2 fois par an qui aideront à remplir les livrets d'évaluations. E

6°/ Avez-vous envisagés des moyens de prévention suite à un éventuel drame (type Ouviaère)?

Pour ce drame en particulier, une psychologue a été proposée aux enfants, parents et personnels. De plus, nous détenons des outils ainsi qu'une liste de personnes à contacter an cas d'alerte.

Il n'est pas prévu de mettre en place de nouveaux moyens de prévention. Il s'agit d'un cas particulier ; la commune et les enseignants ne désirent pas s'immiscer dans la vie privée des familles.

7°/ Le four à argile ?

Il peut être transporté vers l'école élémentaire Ouviaère afin d'être utilisé de manière collective. Après, il faut voir techniquement comment ce sera possible. D'autre part, il faut voir avec la commission de sécurité. L'objectif est de faire en sorte que cela soit fait rapidement.

8°/ Les sorties et la classe verte :

Il n'y aura pas de classe verte.

Les sorties prévues sont :

- Pour toutes les classes :

- la chapelle St Michel
- sortie de fin d'année

- Pour les deux classes de moyens grands : course longue de Fuveau

- Pour les moyens/grands (classe de Katy) :

- musée d'histoire naturelle (*pour le deuxième semestre*)

Le problème qui se pose est la prise du repas de midi sur Aix en Provence. Il est peut-être possible qu'une école nous accueille.

- Pour les moyens/ grands (classe de Danh et Peggy) :

- inscription de la classe à l'USEP ([Union sportive de l'enseignement du premier degré](#))
- le 11 mars course d'orientation à Gréasque
- le 10 avril rencontre sports « collectifs » d'équipe à Peypin

Le coût du transport pour les déplacements vers Gréasque et Peypin s'élève à 360 €.